

COMPTE RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 05 FEVRIER 2008

Secrétaire de séance : Stéphane MARCHE

Etaient présents ou représentés à cette assemblée :

M. Gérard ALBERT représenté par M. Paul MAURIN ; M. Serge ANDREONI ; M. Patrick APPARICIO représenté par Mme Michèle ESPERANDIEU ; M. Jean ARNAUD représenté par M. Paul BERNARD ; M. Sylvain BEAUME ; M. Paul BERNARD ; M. Gérard BERTRAND ; Mme Michèle BLANC ; Mme Marie-Thérèse BONNARD ; M. Michel BOUDROIT ; M. Alain BREMOND ; M. David BRUNA ; M. Olivier BUSSIERE représenté par M. André LEONARD ; M. André CAMPAGNE ; Mme Paule CAMPS ; M. Gilbert CATTANEO ; Mme Maryse CHAPELOT-MARTINO ; M. Daniel CONTE ; M. Robert COSTE ; M. Michel CREON ; M. Lucien DARET représenté par M. Daniel DE SIO ; M. Daniel DE SIO ; M. Didier DEBARGE ; M. Guy DEGLIN ; Mme Françoise DREZET ; Mme Michèle ESPERANDIEU ; M. Rémy FABRE représenté par M. Yves FABRE ; M. Yves FABRE ; M. Michel FAYMAN représenté par Mme Laurence MONET ; Mme Michèle FRANCOIS ; M. Gérard FRISONI ; Mme Claude GIANNARELLI ; M. René GILBERT représenté par M. Jean SCHOLLHAMMER ; M. René GIMET ; Mme Odette GORET ; Mme Christiane GRASSI ; M. Jean-Pierre GUILLAUME ; Mme Marie-Lise GUINET ; M. Olivier GUIROU représenté par Mme Corine SILVY ; M. Guy LARROCHE ; Mme Claude LE FOULGOC ; M. André LEONARD ; M. Jean-Pierre MAGGI représenté par M. Didier DEBARGE jusqu'à la question n°28 puis présent ; M. Angelo MARASA ; M. Stéphane MARCHE ; M. Paul MAURIN ; Mme Christiane MENEROUD représentée par M. David BRUNA ; M. Maurice MERENDOL représenté par M. Robert COSTE ; M. Vincent MITRIDATI ; Mme Laurence MONET ; M. Pascal MONTECOT représenté par M. Sylvain BEAUME ; M. Henri MOUNET ; M. Henri OUDET ; Mme Simone PORTOGHESE ; M. Michel PROREL ; M. Christian RAPAUD représenté par M. Michel BOUDROIT ; M. Gilbert RAYMOND ; M. Sauveur RIBATTI ; M. Laurent RUMEAU représenté par Mme Claude LE FOULGOC ; M. Jean SCHOLLHAMMER ; M. Jacques SIBILLI ; Mme Corine SILVY ; Mme Liliane SILVY représentée par M. Serge ANDREONI ; M. Michel STRAUDO représenté par M. Jean-Pierre GUILLAUME ; M. Joël SYLVESTRE représenté par M. Gérard BERTRAND ; Mme Jacqueline THENOUX ; M. Dominique TIERCE représenté par M. Jacques SIBILLI ; M. Michel TONON ; M. Jean-Luc VASSEROT-MERLE ; M. Paul VIDEAU représenté par M. Sauveur RIBATTI ; M. Georges VIRLOGEUX ; M. Yves WIGT.

Etaient absents :

Mesdames Colette ALLA, Gabrielle BOULANGER, Sylvie CHICHE

Messieurs Jean-Claude CARLO, Francis PRIVAT

Monsieur Georges VIRLOGEUX, Vice-Président d'Agglopolo Provence et Maire de Lançon de Provence, souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée pour ce dernier Conseil Communautaire avant les prochaines échéances électorales et qui se tient à l'auditorium du CLASSEC.

Après appel des Conseillers Communautaires par le secrétaire de séance, Monsieur Stéphane MARCHE, le Président Michel TONON, ouvre la séance.

Le Président demande au Conseil Communautaire l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une question supplémentaire relative à la semaine intercommunale du livre.

Les procès verbaux des Conseils Communautaires des 11 et 19 décembre 2007 sont validés à l'unanimité des 72 membres présents ou représentés.

1. FINANCES - Commune de Rognac – Exercice 2007 : attribution de subventions au titre des fonds de concours des communes éligibles à la DSU

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la Commune de Rognac au titre des fonds de concours des communes DSU pour l'année 2007 une subvention d'un montant total de 386 201 € pour financer des travaux dont le montant de la dépense subventionnable s'élève à 938.402 €.

2. FINANCES - Commune de Rognac – Exercice 2007 : attribution de subventions au titre des fonds de concours à l'équipement des communes urbaines

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la Commune de Rognac au titre des fonds de concours des communes urbaines pour l'année 2007, une subvention d'un montant total de 287 250 € pour financer des travaux dont le montant de la dépense subventionnable s'élève à 574.500 €.

3. FINANCES - Commune de Velaux – Exercice 2007 : attribution de subventions au titre des fonds de concours à l'équipement des communes urbaines

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la Commune de Velaux au titre des fonds de concours pour l'année 2007 une subvention d'un montant de 107.208,15 € HT pour financer le montant de des travaux dont le montant de la dépense subventionnable s'élève à 214.846 € HT.

4. FINANCES - Commune de Berre l'Etang – Exercice 2008 : attribution de subventions au titre des fonds de concours des communes éligibles à la DSU

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la Commune de Berre l'Etang au titre des fonds de concours aux communes éligibles à la DSU pour l'année 2008, une subvention d'un montant de 708 587 € pour un montant subventionnable de travaux de 1 912 783,23 €.

5. FINANCES - Commune de Berre l'Etang – Exercice 2008 : attribution de subventions au titre des fonds de concours à l'équipement des communes urbaines

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la Commune de Berre l'Etang au titre des fonds de concours des communes urbaines pour l'année 2008, une subvention d'un montant de 598 431 € destinée à financer des opérations dont le montant HT de la dépense subventionnable s'élève à 3 096 884,80 €

6. FINANCES - Commune de Lançon de Provence – Exercice 2008 : attribution de subventions au titre des fonds de concours à l'équipement des communes urbaines

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la Commune de Lançon de Provence au titre des fonds de concours des communes urbaines pour l'année

2008, une subvention d'un montant de 147 836 € destinée à financer une opération dont le montant HT de la dépense subventionnable s'élève à 1 957 000 €.

7. FINANCES - Commune de Mallemort – Exercice 2008 : attribution de subventions au titre des fonds de concours voirie rurale – « Chemin de la Barielle » et « Chemin Pont TGV/Long Durance »

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la Commune de Mallemort une subvention d'un montant de 17.600 € pour financer ces travaux dont le montant de la dépense subventionnable s'élève à 35.307 € H.T.

8. FINANCES - Commune de Mallemort – Exercice 2008 : attribution de subventions au titre des fonds de concours à l'équipement des communes rurales – Rénovation des bâtiments scolaires

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer une subvention de 107 435 € à la Commune de Mallemort au titre des fonds de concours aux communes rurales pour l'année 2008, pour financer ces travaux dont le montant de la dépense subventionnable s'élève à 231.471 € H.T.

9. FINANCES - Décision Modificative n°1 : Budget Principal 2008

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2008 du Budget Principal proposée.

10. FINANCES - Renouvellement de l'adhésion à l'AACT (Association des Acheteurs des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'adhérer à l'Association des Acheteurs des Collectivités Territoriales pour l'année 2008 et autorise le Président à souscrire le bulletin d'adhésion pour un montant de 160 € par an.

11. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de Berre l'Étang : Délégation de Service Public d'assainissement

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des 69 membres présents ou représentés (Monsieur Yves FABRE ayant pouvoir de Rémy FABRE et Monsieur Gilbert RAYMOND s'étant retirés), approuve le principe d'une délégation du service public d'assainissement collectif, et autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.

12. EAU ASSAINISSEMENT - Communes de La Fare les Oliviers, Lançon de Provence, Rognac, Saint-Chamas, Charleval, Eyquières, Pélissanne, Alleins, La Barben : travaux de restructuration du réseau d'Alimentation en Eau Potable et/ou du réseau d'eaux usées

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les partenaires financiers – Agence de l'Eau, Conseil Général des Bouches du Rhône, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur – afin que la plus grande aide soit apportée à ces travaux.

13. EAU ASSAINISSEMENT - Commune d'Eyquières : convention de servitude de tréfonds – Parcelle AI 576

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'octroi de la servitude de tréfonds concernant la parcelle ci-dessus nommée au bénéfice de la Communauté d'Agglomération « Agglopoles Provence » et autorise le Président d'Agglopoles Provence ou le Vice-Président délégué à signer les actes et documents à intervenir à cet effet.

14. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de Salon de Provence : convention de servitude de tréfonds - Parcelle AZ 77

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'octroi de la servitude de tréfonds concernant la parcelle ci-dessus nommée au bénéfice de la Communauté d'Agglomération « Agglopoles Provence » et autorise le Président d'Agglopoles Provence ou le Vice-Président délégué à signer les actes et documents à intervenir à cet effet.

15. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de Salon de Provence : convention de servitude de tréfonds - Parcelle AZ 78

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'octroi de la servitude de tréfonds concernant la parcelle ci-dessus nommée au bénéfice de la Communauté d'Agglomération « Agglopoles Provence » et autorise le Président d'Agglopoles Provence ou le Vice-Président délégué à signer les actes et documents à intervenir à cet effet.

16. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de Salon de Provence : convention de servitude de tréfonds - Parcelle AZ 79

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'octroi de la servitude de tréfonds concernant la parcelle ci-dessus nommée au bénéfice de la Communauté d'Agglomération « Agglopoles Provence » et autorise le Président d'Agglopoles Provence ou le Vice-Président délégué à signer les actes et documents à intervenir à cet effet.

17. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de Velaux : convention de servitude de tréfonds – Parcelles C 995, 997, 1078, 1079

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'octroi de la servitude de tréfonds concernant les parcelles ci-dessus nommées au bénéfice de la Communauté d'Agglomération « Agglopoles Provence » et autorise le Président d'Agglopoles Provence ou le Vice-Président délégué à signer les actes et documents à intervenir à cet effet.

18. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de Velaux : convention de servitude de tréfonds – Parcelle BK 153

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'octroi de la servitude de tréfonds concernant la parcelle ci-dessus nommée au bénéfice de la Communauté d'Agglomération « Agglopoles Provence » et autorise le Président d'Agglopoles Provence ou le Vice-Président délégué à signer les actes et documents à intervenir à cet effet,

19. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de Velaux : convention de servitude de tréfonds – Parcelles BK 147, 148, 150, 152 et 154

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'octroi de la servitude de tréfonds concernant les parcelles ci-dessus nommées au bénéfice de la Communauté d'Agglomération « Agglopoles Provence » et autorise le Président d'Agglopoles Provence ou le Vice-Président délégué à signer les actes et documents à intervenir à cet effet.

20. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de Velaux : Avenant n°1 à la convention de groupement de commande pour les travaux d'aménagement du chemin des Espradeaux

Compte tenu d'une remise à jour du tableau de répartitions des dépenses, le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux d'aménagement du Chemin des Espradeaux sur la commune de Velaux.

21. DECHETS - Demande de subvention complémentaire concernant l'extension et la mise en conformité de la déchèterie de Lamanon

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter une aide complémentaire auprès du Conseil Général pour les travaux susvisés.

22. DECHETS - Marché n°0316 – Gestion des déchets ménagers et assimilés – Lot 3 : Avenant n°7 – Mise en œuvre de la reprise des huiles végétales dans les déchèteries

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la conclusion de l'avenant n°7 au marché susvisé, et autorise sa signature par Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à la collecte et au traitement des déchets.

23. DECHETS - Marché n°0544 – Logistique de la déchèterie de la Vautubière : Avenant n°2 – Mise en œuvre de la reprise des huiles végétales dans la déchèterie

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la conclusion de l'avenant n°2 au marché susvisé, et autorise sa signature par Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à la collecte et au traitement des déchets.

24. DECHETS - Base Logistique Sud : demandes de subventions

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les aides de nos partenaires habituels : ADEME, Conseil Général et Conseil Régional pour les travaux présentés, pour un montant total HT de 1 061 062,86 €.

25. TRANSPORTS - Adhésion à l'association ADATEEP 13

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à inscrire Agglopolo Provence à l'ADATEEP 13 moyennant une cotisation annuelle de 35 euros

26. TRANSPORTS - Règlement des transports scolaires

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le nouveau règlement des Transports scolaires présenté prenant en compte la mise en place de la billetterie.

27. TRANSPORTS - Versement d'une subvention à l'association TMS

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir délibéré, à l'unanimité des 71 membres présents ou représentés (M. René GIMET s'étant retiré), autorise le Président ou le Vice-Président délégué aux transports à signer la convention avec T.M.S et donc le versement d'une subvention de 50 000 €.

28. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Parc d'activités communautaire de La Crau (Salon de Provence) : vente d'un terrain

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de vendre un terrain de 10.000 m² environ (sous réserve du document d'arpentage) composé des lots 1Da, 1E, 1F situés sur le parc d'activités de La Crau à Salon de Provence au profit de FIRST PARK REALTY S.A. ou de toute entreprise devant s'y substituer au prix de 38 euros HT le m².

29. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Zone d'activités communautaire du Grand Mas d'Audier (Lamanon) : Délégation du droit de préemption urbain

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à demander à la commune de Lamanon de déléguer à Agglopolo Provence son droit de préemption urbain dans le périmètre de la ZAC du Grand Mas d'Audier

30. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Travaux d'extension de la zone d'activités économique Euroflory (Berre l'Etang) : Appel d'offres ouvert par lots séparés – Lots n°1, 2 et 3 – Avenants n°1

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à l'Economie à signer les avenants n°1 à ces marchés ainsi que tout document aux effets ci-dessus.

31. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Travaux de bouclage du réseau électrique dans le cadre des travaux de la troisième tranche d'aménagement du parc d'Activités Euroflory (Berre l'Etang)

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la réalisation des travaux de bouclage du réseau électrique sur le parc d'activités Euroflory par le distributeur EDF pour un montant de 18.176,13 euros HT au maximum.

32. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Plan de financement réel du SCOT d'Agglopoles Provence : demande de modification de la subvention du Conseil Régional

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président André CAMPAGNE et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le plan de financement réel de l'élaboration du SCOT d'Agglopoles Provence, et demande au Conseil Régional la modification du montant de la subvention accordée pour atteindre le plafond de 75 000 € compte tenu des éléments nouveaux mis à disposition (coût réel des études).

33. SPORTS - Attribution de subventions pour des manifestations sportives à rayonnement intercommunal

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de doter les 2 associations sportives suivantes : Association Cycliste des As en Provence à hauteur de 5 500 €
Association Cyclisme Compétition Multipole Etang de Berre à hauteur de 14 000 €

34. SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer les subventions telles que proposées.

35. CULTURE - Attribution de subventions aux associations culturelles

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Georges VIRLOGEUX et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer les subventions telles que proposées.

36. ENFANCE JEUNESSE - Reversements aux communes dans le cadre du Contrat Enfance

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves WIGT et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de verser les sommes suivantes :

Nom du bénéficiaire	activité	Total en €
Commune d'Alleins	administration publique	15 302 €
Commune de Mallemort	administration publique	57 099 €
Commune de Charleval	administration publique	3 274 €
Commune de Vernégues	administration publique	5 413 €
Commune de Lamanon	administration publique	3 965 €

37. ENFANCE JEUNESSE - Versement d'une subvention dans le cadre du Contrat Enfance

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves WIGT et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer la subvention suivante :

NOM DU BENEFICIAIRE	ACTIVITE	TOTAL EN €
Association Familles Rurales de Sénas - Relais Assistantes Maternelles	Petite enfance	6 000 €

38. ENFANCE JEUNESSE - Marché de prestations d'animations Enfance-Jeunesse : avenant n°4

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves WIGT et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à l'Enfance, à la Jeunesse et aux Loisirs à signer l'avenant n°4 au marché susvisé.

39. Donné acte des décisions communautaires

Le Président donne acte des décisions communautaires.

Question supplémentaire

Semaine intercommunale du livre

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Georges VIRLOGEUX décide d'attribuer aux communes participantes à Lire Ensemble 2008 une subvention d'un montant maximum des dépenses qu'elles auront engagées pour la manifestation dans un plafond de 1 500 €.

Le Président clôt la séance à 19h15.

SALON DE PROVENCE, le 06 février 2008.

Michel TONON,
Président d'Agglopolé Provence
Maire de Salon de Provence